

Le très hon. M. GARDINER: Les offres de la Grande-Bretagne ne nous imposent aucune restriction. C'est la situation que nous vaut la réglementation des prix au Canada qui restreint notre marché en Grande-Bretagne. C'est tout comme si les Etats-Unis abolissaient tous les droits de douane et qu'on y laissât entrer tout le bétail qu'on pourrait y vendre à prix élevé. Notre niveau des prix monterait considérablement.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la deuxième fois et adopté.)

Le très hon. M. GARDINER demande à déposer le bill n° 25 concernant la vente et l'exportation des produits agricoles.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. GARDINER propose la première lecture du projet de loi.

M. SENN: Puis-je demander au ministre quand nous aurons le bill?

Le très hon. M. GARDINER: Je crois qu'il est prêt et qu'il sera distribué demain matin. Je n'en avais que deux exemplaires, et j'en ai fait parvenir un au chef de l'honorable député.

M. BRACKEN: Le bill que j'ai sous la main est intitulé, loi concernant la vente et l'exportation des produits agricoles. Est-ce le bill dont il s'agit.

Le très hon. M. GARDINER: Parfaitement.

M. BRACKEN: Apparemment on peut s'en procurer maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. MACKENZIE: Quelques brèves observations au sujet de nos prochains travaux. Nous avons arrêté le programme de la Chambre lorsque, ce matin, l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) nous a fait tenir avis de son intention de proposer la suspension de l'ordre du jour pour la discussion d'une question pressante d'intérêt public. Il est probable que l'étude de cette motion prendra toute la journée de lundi.

Ainsi que le savent les honorables députés, nous reprenons automatiquement, lundi, l'étude du projet de résolution proposé par le premier ministre, le 30 janvier, relativement à l'Adresse. Le Gouvernement avait l'intention, je puis bien l'avouer, de faire en sorte que le débat sur l'Adresse fût terminé jeudi prochain. Si le débat qu'entraînera la motion précitée ne nous permet pas de réaliser cette intention, nous comptons sur la collaboration de tous pour terminer le plus tôt

[M. Blackmore.]

possible le débat sur l'Adresse. Nous comprenons la situation dans laquelle se trouvent ceux qui ont proposé des motions de défiance. Nous tenons à ce qu'ils aient, le plus tôt possible, l'occasion de connaître la décision de la Chambre à cet égard. Sachons également que le Gouvernement lui-même tient à ce qu'on prenne le plus tôt possible une décision à ce sujet. Nous nous rendons compte, toutefois, de la responsabilité de tous les partis à l'égard de cette question, mais le Gouvernement doit lui aussi assumer sa propre responsabilité en ce qui concerne les mesures d'urgence; c'est pourquoi il entend, au besoin, grâce aux procédures parlementaires appropriées, s'assurer que ces mesures ne sont pas mises en danger par des formalités quelconques.

Si, par conséquent, on semble vouloir prolonger indûment le débat sur l'Adresse, il faudra peut-être présenter d'autres motions comme celles que nous avons déjà soumises en vue d'accorder la préséance aux mesures législatives d'urgence. S'il nous faut accorder encore plus de temps aux mesures d'urgence, les chefs des divers groupes se sont dits prêts à nous accorder leur collaboration à cet égard.

Il n'est que juste de dire que l'attitude de tous les partis aux conférences qui ont eu lieu a été éminemment utile; la même collaboration nous permettra, nous l'espérons, de disposer rapidement de l'Adresse et de revenir bientôt à l'examen des mesures d'urgence et avec la collaboration de la Chambre, de les prolonger tout le temps nécessaire.

M. BRACKEN: Nous approuvons tout à fait l'esprit dans lequel le leader de la Chambre a formulé ses observations. Les membres du cabinet conviendront que l'opposition s'est montrée obligeante envers le Gouvernement en permettant l'examen des mesures d'urgence avant la fin du débat sur l'Adresse. A cause des amendements à la motion cependant, on n'a pas cru bon de retarder plus long temps la reprise du débat. Je conviens parfaitement que si le débat traîne en longueur le Gouvernement doit prendre ses propres décisions sur la ligne de conduite à suivre.

Nous n'entendons pas embarrasser le Gouvernement si, à cause de certaines difficultés de procédure, l'étude de cette mesure n'était pas terminée à la fin de mars. Nous n'avons nullement l'intention de lui susciter des embarras en profitant des difficultés de ce genre qui pourraient surgir.

M. MacNICOL: Les débats qui ont eu lieu feront-ils perdre aux députés les jours qui leur sont habituellement réservés pour la discussion de résolution émanant d'eux?

Le très hon. M. MACKENZIE: Ils les perdront, je crois, à moins qu'il ne soit prévu